



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 09 Février 2015 à 20 heures 30

PRESENTS: MM. : MM. DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. COLOMES JB. CABANAC V.

PROCURATIONS : KATZ M (PARROU M).

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul LARAN

CONVENTION COMMUNE/CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES PYRÉNÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ CD 81 (Rue de l'égalité) :

Le Conseil Général propose à la Commune de Capvern de transformer l'autorisation de voirie en Convention sur laquelle sont définies les obligations de chaque collectivités.

Après lecture, l'assemblée accepte à l'unanimité, les termes de cette convention.

Pour : 15

PRIX DE LOCATION ET CAUTION DES DIVERSES SALLES COMMUNALES:

SALLE POLYVALENTE ET CINÉMA

Associations et résidents hors Communes	250 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Résidents de la Commune	100 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Associations Communales	Gratuite	400 € de caution Signature d'une convention annuelle d'utilisation avec la Mairie

SALLE GEORGES BRASSENS

Associations et résidents hors Commune	150 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Résidents de la Commune	100 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Associations Communales	Gratuite	400 € de caution Signature d'une convention annuelle d'utilisation avec la Mairie
Office de Tourisme	Gratuite	Signature d'une convention annuelle d'utilisation avec la Mairie

MAISON DE L AMITIÉ

Associations et résidents hors Communes	100 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Résidents de la Commune	50 € de location + électricité et gaz	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Associations communales	gratuite	400 € de caution Signature d'une convention annuelle d'utilisation avec la Mairie

SALLES : BALL-TRAP / MAISON DE LA CHASSE / SALLE DU RUGBY / PÉTANQUE

Associations et résidents hors de la Commune	Pas de location	Pas de location
Résidents de la Commune	50€ de location pour la Mairie et 50 € pour l'association qui gère la salle à l'année	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Association de la Commune	50 € pour l'association qui gère la salle à l'année	400 € de caution Signature d'une convention d'utilisation avec la Mairie
Association en charge de la salle	Pas de location	Signature d'une convention annuelle d'utilisation avec la Mairie.

Pour : 14 Abstention : 1

PRODUITS IRRECOUVRABLES:

Monsieur le Trésorier nous fait connaître qu'une personne est redevable de la somme de 719 € aux Régies de Capvern et que malgré l'intervention d'un huissier cette somme reste due.

Le Conseil Municipal souhaite que les recherches de règlement soient étendues avant de prendre une décision.

Pour : 15

GROUPEMENT DE COMMANDES PAR LA CCNB :

La CCNB nous propose un groupement de commandes, afin de faire bénéficier les Communes membres, d'une réduction de prix sur les fournitures de l'ordre de 30 %.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour : 15

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UN PRÉAU POUR LE GROUPE SCOLAIRE :

DETR 60% soit 7 419 € - Commune 40% soit 4 947 € - Coût total 12 366€ HT

Pour : 14 Abstention : 1

ACQUISITION D'UN DORTOIR POUR LE GROUPE SCOLAIRE :

DETR 60% soit 7 649 € - Commune 40% soit 5 098 € - Coût total 12 748 € HT

Pour : 13 Abstention : 2

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE:

DETR 60% soit 18 000 € - Commune 40% soit 12 000 € - Total 30 000 € HT

Pour : 15

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES L'EDENVIK :

DETR 60% soit 7 746 € - Commune 40% soit 5 165 € - Total 12 911 € HT

Pour : 14 Abstention : 1

Après une déclaration de Mr P. LACHAUD et de Monsieur le Maire sur des informations données par l'Association «Cap vers notre avenir» la séance est levée à 22h.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.

